

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DELIBERATIONS**  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Madame Amapola VENTRON.

**N°23.05.36**

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : 11 décembre 2023

Présents	10
Pouvoirs	2

**OBJET :**  
**OUVERTURE DE**  
**CRÉDITS**  
**D'INVESTISSEMENT**  
**PAR ANTICIPATION**  
**AU BUDGET DU SIGV**  
**DE L'EXERCICE 2024**

**MEMBRES PRESENTS** : Amapola VENTRON, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Corinne LE MEUT, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI Sylvie SOUCHON et Christian TANTI.

**POUVOIRS** : Richard MALLIÉ à Philippe ARDHUIN et Dominique VALÉRA à Robert CANAMAS.

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente, peut jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif sur autorisation du Comité Syndical, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Compte tenu de la date du vote du budget et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'ouvrir les crédits en section d'investissement et de les inscrire au budget primitif 2024 à savoir :

	Crédits ouverts 2023*	Crédits ouverts 2024 (1/4)
Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles»	249 540.00 €	62 385.00 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	294 010.36€	73 502.59 €
Chapitre 23 « Immobilisations en cours »	0 €	0 €

\*Délibération BP N°23.02.11

**LE COMITÉ SYNDICAL**

Où l'exposé de Madame la Présidente

Après avoir délibéré à l'unanimité

**AUTORISE** l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour le Syndicat en attente du vote du budget primitif 2024 conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Amapola VENTRON,  
Présidente

Certifiée exécutoire par la  
Présidente, Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le :..... et de la  
publication le :.....

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23_05_36
Objet :	Ouverture de Crédits d'investissement 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20231218-23_05_36-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20231218-23_05_36-DE-1-1_0.xml	text/xml	861 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 23.05.36 Ouverture de Crédits d'investissement 2024.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20231218-23_05_36-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	528.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	22 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 décembre 2023 à 16h19min36s	Reçu par le MI le 2023-12-22

